



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127\_031

**CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES RELATIF AU  
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU  
CENTRE-VILLE (NPNRUCV)  
DE SAINT-ANDRE - APPROBATION DU QUITUS FINAL  
ET DE LA REDDITION DEFINITIVE DES COMPTES**

Le Maire de Saint André certifie  
que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte  
principale de la mairie :  
le 02 décembre 2025

Que la convocation a été faite le 21  
novembre 2025

Le nombre de membre en exercice  
étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	5
Absents :	8
Total des votes :	37

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmy, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM251127\_031 - CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES RELATIF AU PROJET S<sup>2</sup>LO  
RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE - APPROBATION DU QUITUS FINAL ET DE LA REDDITION  
DEFINITIVE DES COMPTES**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

## I. CONTEXTE

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la commune de Saint-André a confié à la SIDR la conduite des études préalables à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre-ville (NPNRUCV), dans le cadre d'une convention de mandat signée le 07/02/2013.

### **La mission du mandataire portait sur les éléments suivants :**

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études seront étudiées,
- Préparation du choix et signature des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles,
- Gestion des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles, versement des rémunérations,
- Suivi des études,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,
- Actions en justice.

### **Le programme des études prévoyait trois tranches d'études pré-opérationnelles :**

1/ Tranche 1 : Îlot Centre commercial / Îlot Cité artisanale / Îlot Jouvencourt-Soba

2/ Tranche 2 : Îlot Mairie

3/ Tranche 3 : Ensemble des études nécessaires à la constitution du dossier de financement dans les conditions et les modalités de présentation qui seront fixées par l'ANRU.

Par décision du 15/12/2014, le conseil d'administration de l'ANRU a retenu le centre-ville dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Par ailleurs, le Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André a été signé le 15 juillet 2016, ouvrant une période de deux années supplémentaires permettant d'affiner au mieux le projet et repoussant d'autant plus la phase opérationnelle.

Sur la base du règlement général du NPNRU paru en juillet 2015 et fixant les conditions de montage et de financement des NPNRU, la Commune et la SIDR ont signé l'avenant n°1 au mandat, le 27 août 2017, afin de tenir compte des nouvelles dispositions du NPNRU et d'actualiser les éléments de programme du mandat.

**Le coût prévisionnel des études :****Enveloppe financière prévisionnelle initiale :**

Dépenses, HT	Tranche ferme 1	Tranche ferme 2	Tranche conditionnelle	TOTAL
AMO économique	60 000 €			60 000 €
AMO Foncier	15 000 €			15 000 €
Autres honoraires dont OPC			70 000 €	70 000 €
Honoraires MOE Urbaine, paysagère, environnementale, bâtiments, VRD (AVP)	107 000 €	60 000 €	1 100 000 €	1 267 000 €
Sondages, Etudes de sol	8 000 €	5 000 €	30 000 €	43 000 €
Autres frais divers			6 063 €	6 063 €
Mandataire	28 900 €	7 225 €	47 813 €	83 938 €
Total	218 900 €	72 225 €	1 253 876 €	1 545 000 €
Total Tranches fermes 1 et 2				291 125 €
<b>TOTAL tranches fermes et conditionnelle</b>				<b>1 545 000 €</b>

**Enveloppe financière prévisionnelle actualisée par avenant n°1 :**

LB	Dépenses actualisées, HT	Tranches fermes actualisées	Tranche conditionnelle	TOTAL	Recettes actualisées, HT
5403	<b>Etudes d'urbanisme</b>	<b>174 819 €</b>	<b>151 725 €</b>	<b>326 544 €</b>	
	Lot 1 Etudes urbaines et commerciales	130 369 €	103 425 €	233 794 €	FRAFU 357 830 €
	Lot 2 Démarche EQ	44 450 €	48 300 €	92 750 €	
5405	<b>Sondages, études de sols</b>	<b>42 944 €</b>		<b>42 944 €</b>	MAIRIE 115 595 €
5458	<b>Autres frais divers</b>	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>	
5501	<b>Honoraires Mandataire</b>	<b>57 800 €</b>	<b>26 138 €</b>	<b>83 938 €</b>	
	<b>Total</b>	<b>295 563 €</b>	<b>177 863 €</b>	<b>473 425 €</b>	<b>TOTAL</b> 473 425 €

La SIDR a lancé les différentes études et remis à la Commune les rendus des prestataires.

## II. BILAN DE CLOTURE

### Arrêt des études

Compte tenu de l'évolution du projet du NPNRUCV, la Commune a validé par DCM en date du 11 décembre 2019 :

- l'arrêt des études,
- l'établissement du dossier de solde et de clôture financière du mandat en vue de la reddition définitive des comptes.

### Demande de quitus final et de la reddition définitive des comptes

La SIDR présente les comptes de l'opération et fournit tous les documents afférents (notamment les rapports d'étude, toutes les factures réglées).

Le montant définitif des dépenses s'élève à 451 413,95 € TTC.

Les versements de la collectivité déjà encaissés s'élèvent à 451 413,95 € TTC.

Le bilan est équilibré.

Suite à l'arrêt des études validé par le Conseil municipal en date du 11 décembre 2019, le mandat peut être clôturé au réglé.

Le quitus peut être délivré à la SIDR.

**Récapitulatif Recettes/Dépenses  
et Bilan pour solde, reddition définitive des comptes et quitus**

Contrat	RECETTES				BILAN pour solde
	Date	Objet	Facturé	Payé	RECETTES
			TTC	TTC	TTC
Mandat signé le 07/02/2013 et avenant n°1 signé le 27/08/2017	23/04/14	Demande de versement n°1-Avance de démarrage	82 005,00 €	82 005,00 €	82 005,00 €
	23/11/15	Demande de versement n°2	237 856,00 €	237 856,00 €	237 856,00 €
	02/01/18	Demande de versement n°3	65 993,00 €	65 993,00 €	65 993,00 €
	28/09/18	Demande de versement n°4	65 559,95 €	65 559,95 €	65 559,95 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>451 413,95 €</b>	<b>451 413,95 €</b>	<b>451 413,95 €</b>
Contrat	DEPENSES				BILAN pour solde
	LB	Fournisseur	Dépenses réglées		DEPENSES
			HT	TTC	TTC
Mandat signé le 07/02/2013 et avenant n°1 signé le 27/08/2017	5403	Etudes d'urbanisme	286 128,75 €	310 449,72 €	
	5405	Autres études	34 810,51 €	37 769,40 €	
	5458	Autres frais divers	10 154,63 €	11 017,78 €	
	<b>Sous-total</b>	Etudes	<b>331 093,89 €</b>	<b>359 236,90 €</b>	<b>359 236,90 €</b>
	5501	Rémunération forfaitaire aménageur	83 937,50 €	91 072,21 €	
	5507	Frais de portage financier	1 104,84 €	1 104,84 €	
	<b>Sous-total</b>	Conduite des études	<b>85 042,34 €</b>	<b>92 177,05 €</b>	<b>92 177,05 €</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>416 136,23 €</b>	<b>451 413,95 €</b>	<b>451 413,95 €</b>

  

<b>DELTA RECETTES-DEPENSES</b>	<b>- €</b>
--------------------------------	------------

**Conclusion**

Le bilan est équilibré. Suite à l'arrêt des études validé par le Conseil municipal en date du 11 décembre 2019, le mandat peut être clôturé au réglé. Le quitus peut être délivré à la SIDR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de 28 suffrages exprimés** 

**Pour : 28**

**Abstentions : 9** (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

**Article 1 :**

- D'approuver les comptes de l'opération et le bilan final ;

**Article 2 :**

- De délivrer le quitus final et d'approuver la reddition définitive des comptes du mandat ;

**Article 3 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le